

Les juifs de France

Il y a environ 550 000 juifs en France³. C'est la plus forte communauté juive en Europe occidentale. En Gaule, elle remonte aux premiers siècles de notre ère, comme la communauté chrétienne.

Un peu d'histoire

Le nombre des juifs augmente, dès le 9^e siècle, avec l'immigration de juifs d'Espagne. Leur situation s'aggrave, surtout à partir de la Première Croisade (1096), dans la moitié Nord de la France. En 1242, tous les exemplaires du Talmud* saisis sont brûlés sur le parvis de Notre-Dame de Paris. Les pires accusations se multiplient contre les juifs et, avec elles, persécutions et expulsions. Les juifs se voient contraints de fuir vers les provinces non encore rattachées au domaine royal, dont la Provence (d'où ils seront expulsés en 1501) et l'Alsace, où ils s'établissent durablement dans les campagnes.

Les juifs de France avaient partout une vie religieuse, intellectuelle et économique intense. D'authentiques savants propageaient l'étude de la Bible et du Talmud, comme Rachi de Troyes (mort en 1105), dont les commentaires bibliques et talmudiques demeurent encore indispensables aujourd'hui. Des dynasties de savants, en Provence, ont favorisé la pénétration de la culture grecque et arabe en Occident par leurs nombreuses traductions.

Entre 1501 et 1789, il n'y a plus – officiellement – de juifs dans le Royaume. Ils ne subsistent que dans les régions échappant à l'autorité du roi : Avignon, Nice, et surtout la Lorraine et l'Alsace. Mais les « Nouveaux chrétiens » ibériques, en fait des

³ Source www.eurel.info. Il y aurait 600 000 juifs en France selon une estimation de Martin GILBERT, *The Routledge Atlas of Jewish History*, London / New York, Routledge, 2008. À l'heure actuelle, on compte environ 1,5 million de juifs en Europe ; 6 millions en Amérique du Nord ; 5,5 millions en Israël.

« Marranes* » (juifs obligés à se convertir, mais secrètement fidèles au judaïsme), s'établissent légalement à Bordeaux et à Bayonne au 16^e siècle.

La Révolution française accorde l'égalité civile aux juifs en 1791, non sans réticences. Napoléon I^{er} leur impose, en 1806, la convocation d'un « Grand Sanhédrin* ». C'est de cette époque que date l'organisation d'un Consistoire central français fondé – comme pour les cultes protestants – sur l'autorité des notables. La Restauration abandonne les mesures restrictives de Napoléon I^{er} et le roi Louis-Philippe admet que le culte juif et les rabbins soient, eux aussi, subventionnés par l'État.

En 1858, il y a environ 90 000 juifs en France. Ils jouissent d'une période de paix religieuse, où l'assimilation fait son œuvre. Après 1871, l'immigration d'Europe centrale et orientale compense la perte du judaïsme d'Alsace. Malgré l'opposition des juifs attachés à la tradition, le nombre de juifs pratiquants diminue ; mais la Synagogue reste conservatrice et il n'y a pas encore de création d'une Synagogue « libérale », à la différence de l'Allemagne et des États-Unis. L'activité de l'Alliance Israélite Universelle, fondée en 1860, est caractéristique : défendant les juifs persécutés hors de France, cette association très influente est résolument assimilatrice, patriote et peu attentive à la vie religieuse.

Mais une vague antisémite se fait sentir vers 1880. Le succès du pamphlet de Édouard Drumont, « La France juive » (1886), marque le début du paroxysme antisémite, qui culmine dans l'Affaire Dreyfus (à partir de 1894) ; on sait que Theodor Herzl, inspirateur du mouvement sioniste, assiste, bouleversé, à la dégradation du capitaine Dreyfus en 1895⁴. Le contrecoup politique de cette Affaire, en amenant la séparation des Églises et de l'État, sépare aussi, en 1905, le Consistoire central et les synagogues de l'État. Les années suivantes vont révéler la profonde déjudaïsation des juifs français. En même temps, l'immigration des juifs d'Europe centrale et orientale se poursuit. On pense qu'en 1914 il y avait 120 000 juifs en France.

À cause des thèses assimilationnistes, les notables et la grande majorité des juifs se prononcent, au lendemain de la Première Guerre mondiale, contre le sionisme : cette opinion se maintient en général jusqu'en 1939. Le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France, l'immigration massive de juifs d'Allemagne et d'Europe centrale et orientale permettent d'évaluer la population juive en France à 300 000 en 1939. L'antisémitisme augmente à partir de 1933 avec la montée du nazisme.

Dans la France vaincue par l'Allemagne en 1940, les juifs sont expulsés d'Alsace et de Lorraine, persécutés et pourchassés sur l'ensemble du territoire français

⁴ Ceci va conduire Th. Herzl à rédiger l'ouvrage principal du sionisme : *Der Judenstaat / L'État juif* (ou *L'État des Juifs*), 1896.

et finalement déportés. On compte environ 120 000 juifs déportés pour l'ensemble de la France.

Aux quelques 160 000 juifs survivants après 1945, viennent s'ajouter des juifs du reste de l'Europe et, plus tard, des juifs d'Égypte, du Maroc, de Tunisie (1956) et surtout d'Algérie (1962). Malgré la prédominance du judaïsme de la région parisienne, la présence juive est répartie désormais sur la quasi-totalité de la France. L'émigration en Israël reste relativement faible.

La situation actuelle

Pour les juifs français, y compris les jeunes, la catastrophe qu'a représentée l'anéantissement d'une partie des juifs européens pendant la Seconde Guerre mondiale demeure une donnée d'autant plus présente que bon nombre des juifs qui sont venus s'établir en France, après 1945, avaient subi les persécutions antisémites. L'immigration nord-africaine, plus populaire, plus jeune et socialement plus homogène, a fait du judaïsme français une communauté à la fois séfarade* (juifs méditerranéens) et ashkénaze* (juifs issus d'Europe centrale et d'Europe de l'Est), mais cette distinction est plus culturelle que religieuse. Ainsi, parmi les juifs de France, on compte environ 70 % de séfarades, 24 % d'ashkénazes, les 6 % restants se reconnaissant dans les deux traditions. Les séfarades, venant d'Afrique du Nord, ont renouvelé l'ardeur du judaïsme officiel ; de nombreuses communautés ont, désormais, un rabbin d'origine séfarade, formé dans une *yechivah** (école juive), ou par le Séminaire israélite de France, fondé au 19^e siècle. Tantôt unis, tantôt – quand le nombre le permet – autonomes, séfarades et ashkénazes ont su, avec le temps, cohabiter.

Environ la moitié des juifs de France se trouve dans la région parisienne ; une grande communauté est également présente en Alsace-Moselle et dans la ville de Strasbourg. Le reste de la communauté juive se trouve essentiellement dans les grandes agglomérations du sud de la France (Marseille, Nice, Lyon, Toulouse, ainsi qu'à Bordeaux). On note que la quasi-totalité des chefs de famille juifs possède aujourd'hui la nationalité française⁵.

Le judaïsme français présente aujourd'hui un visage très diversifié, allant des « juifs de Kippour* » qui fréquentent la synagogue une fois l'an, pour la fête essentielle du Jour du Grand Pardon, aux juifs impliqués dans une communauté. Les

⁵ E. COHEN, « Valeurs et identités des juifs de France », *Observatoire du monde juif* 10/11, 2004, p. 7-14.

juifs de France sont répartis en de multiples groupes reflétant la diversité du judaïsme actuel. Ce paysage est en évolution importante depuis une quinzaine d'années.

On distingue dans le judaïsme français plusieurs courants de pensée qui vont de l'orthodoxie stricte à une pratique très souple, voire une absence de pratique et un sentiment d'appartenance lié à la culture. Ces divers courants témoignent de multiples différences dans le niveau d'observance et de pratique religieuse, dans l'adaptation à la modernité, dans le rapport aux textes fondateurs, et dans la célébration des offices. On différencie ainsi trois grands ensembles⁶.

– Historiquement et numériquement, le Consistoire Israélite de France est le plus important, mais il est en perte d'influence : le Consistoire de Paris regroupe environ 30 000 membres alors que la population juive de la région parisienne est estimée à 300 000 personnes. Il représente le judaïsme orthodoxe, attaché aux valeurs traditionnelles et aux principes et règles énoncés dans le Talmud*.

– À côté de cette institution, se sont développés des mouvements ultra-orthodoxes comme le mouvement des Loubavitch, issu au 18^e siècle, en Europe de l'Est, du hassidisme et alliant mysticisme, rigorisme et activisme social. Ce mouvement, très actif, compte actuellement plusieurs dizaines de centres dans la région parisienne. Un représentant de ces groupes siège au Consistoire.

– À l'opposé du judaïsme orthodoxe, on trouve ce que J. Allouche-Benayoun désigne comme « une nébuleuse de mouvements modernistes »⁷, qui cherchent à allier la fidélité à la tradition et la souplesse dans la pratique. C'est un judaïsme en quelque sorte atomisé, avec des groupes qui ne rassemblent parfois qu'une quinzaine de familles ; mais leur nombre est en hausse relative. Cette tendance peut être schématiquement divisée en deux courants, *conservative* et libéraux.

• La première synagogue libérale a été ouverte en France en 1907, avec la création de l'Union Libérale Israélite de France (rue Copernic). Après scission, en 1976, est né le Mouvement Juif Libéral de France (MJLF), le plus connu. Ce groupe, en conflit permanent avec le Consistoire, compte environ 1500 familles. Une partie du MJLF a créé en 1995 la Fédération Juive Libérale (FJL), comportant plus de 350 familles, et animée par la femme rabbin Pauline Bebe. Il existe encore d'autres communautés indépendantes comme, par exemple, l'Union Juive Libérale de Strasbourg, de Lyon, de Grenoble (entre 30 et 80 familles à chaque fois).

⁶ D. SCHNAPPER, C. BORDES-BENAYOUN, F. RAPHAËL, *La condition juive en France. La tentation de l'entre-soi*, Paris, PUF, 2009.

⁷ J. ALLOUCHE-BENAYOUN, « Comment être juif croyant et moderne dans la France d'aujourd'hui ? », *Sociétés* 92/2, 2006, p. 5-22.

• Parmi les représentants du judaïsme *conservative*, on trouve le mouvement « Massorti », rejoint par le mouvement « Adath Shalom » (issu d'une scission avec le MJLF en 1989). Il existe deux communautés « Massorti » à Paris et quelques communautés dans le sud de la France (Nice, Marseille, Aix-en-Provence). Très attaché au respect de la *halakhah**, conçue comme dynamique et en évolution constante, le mouvement Massorti prône l'ouverture aux questions posées par la vie moderne (égalité homme/femme, homosexualité, mariages mixtes, etc.).

En France (à l'exception de l'Alsace-Moselle où s'applique un droit local), la Constitution ne prévoit aucune disposition fixant le cadre général de l'organisation des cultes. Cependant, le décret napoléonien du 11 décembre 1808 organise, sur le modèle du christianisme, le culte israélite en fondant le Consistoire Israélite de France, l'une des plus anciennes institutions du judaïsme en France. Il donne ainsi au judaïsme français une organisation centralisée et pyramidale. À sa tête, le Consistoire central, à Paris, réunit le grand rabbin de France et huit membres laïcs élus par les notables israélites des différents départements. Ensuite, on trouve quinze consistoires régionaux, composés d'un grand rabbin et de quatre membres laïcs choisis dans l'assemblée des notables israélites locaux. Ils élisent les membres du Consistoire central. Les consistoires administrent les bâtiments et associations religieuses locales ; le Consistoire central donne son avis sur la nomination des rabbins, il gère également diverses instances comme le séminaire israélite ou le tribunal rabbinique. Beaucoup de juifs en France, cependant, ne s'estiment pas représentés par le Consistoire. À côté de cette institution, deux autres structures jouent un rôle prépondérant :

– le « Conseil représentatif des institutions juives de France » (CRIF) se présente comme le porte-parole de la communauté juive de France auprès des pouvoirs publics. C'est un organisme qui joue un rôle politique et dont le président s'exprime régulièrement dans les médias. Né d'un réseau d'assistance aux juifs menacés et persécutés, mis en place pendant la guerre de 1939-1945 dans la clandestinité, le CRIF affiche trois objectifs principaux : la lutte contre toutes les formes d'antisémitisme et de racisme, d'intolérance et d'exclusion ; l'affirmation de sa solidarité envers Israël et son soutien à une solution pacifique au conflit du Proche-Orient ; la préservation de la mémoire de la Shoah*.

– Le « Fonds Social Juif Unifié » (FSJU) rassemble une grande partie du milieu associatif lié au judaïsme. Il se veut organisme de coordination de l'action sociale, culturelle et éducative de la communauté juive de France. Il représente l'ensemble structuré de celle-ci sur le plan non religieux.

Pratiquants ou détachés de toute pratique, la plupart des juifs français sont devenus spontanément sionistes dès 1945, bien que, dans leur grande majorité, ils ne s'établissent pas en Israël. Les crises que l'État d'Israël doit affronter sont autant d'occasions où la quasi-totalité des juifs de France manifeste sa solidarité avec lui.

Les juifs et les protestants

Les juifs représentent environ 1 % de la population française (les protestants atteignent environ 2,5 % et les musulmans 4 %) ⁸.

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, une volonté de rapprochement entre les juifs et les chrétiens s'est dessinée. Les initiateurs, du côté juif, furent l'écrivain Edmond Fleg, et l'historien Jules Isaac qui inspira les « Dix Points de Seelisberg sur l'enseignement du catéchisme » et publia *Jésus et Israël*, dans une perspective de clarification et de purification par rapport à l'antisémitisme ⁹. Ils rencontrèrent une volonté du même ordre chez les chrétiens attentifs à la rénovation biblique et catéchétique et aux exigences œcuméniques. C'est dans ce climat que naquit, en 1948, « L'amitié judéo-chrétienne de France » qui publie régulièrement la revue *Sens*.

Depuis le concile Vatican II (1962-1965), les juifs de France paraissent de plus en plus attentifs aux conséquences catéchétiques et humaines du Concile. La communauté juive a accueilli favorablement la publication du texte de 1973 du « Comité épiscopal français pour les relations avec les juifs », dont l'impact a été renforcé après la publication, en 1975, des orientations relatives au Décret conciliaire *Nostra Aetate*. Pendant le pontificat de Jean-Paul II d'autres pas importants ont été franchis. On a assisté à la première visite d'un pape à la grande synagogue de Rome, le 13 avril 1986. Au cours des rencontres qui s'y sont déroulées, Jean-Paul II a qualifié les juifs de « frères aînés des chrétiens ». Des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et Israël ont été établies en 1994. En l'an 2000, le même Jean-Paul II s'est rendu à Jérusalem, a prononcé un discours au mémorial de la Shoah (*Yad Vashem*) et a prié devant le Mur occidental du Temple de Jérusalem. Par le biais d'une démarche de repentance rendue publique en mars de la même année, le pape a demandé pardon pour les fautes de l'Église à l'égard du « peuple de l'Alliance et des bénédictions ».

La Fédération Protestante de France (FPF) a constitué, pour sa part, dès 1947, un comité « Église et peuple d'Israël », devenu depuis la « Commission des relations de la Fédération protestante de France avec le judaïsme ». Plus récemment, en juin 2001,

⁸ Les informations disponibles proviennent des sondages d'opinion, dont les résultats restent toujours des estimations. Sur ce point, on consultera le site « Eurel » : <http://www.eurel.info/>.

⁹ J. ISAAC, *Jésus et Israël*, Paris, Fasquelle, 1959.

un texte adopté par la Conférence des Églises en Europe (CEPE) marque une étape importante du dialogue avec les juifs. Intitulé « Église et Israël : contribution des Églises issues de la Réforme en Europe sur les relations entre les chrétiens et les juifs », il est composé de trois parties. Après des réflexions théologiques et historiques, une section centrale développe le thème « L'Église et Israël ». La troisième section reprend ce thème en l'actualisant et fait des recommandations concrètes. Ce document s'inscrit dans la réflexion menée par les luthéro-réformés, mais aussi le Conseil Œcuménique des Églises et l'Église catholique, dans les dernières décennies du 20^e siècle. Après avoir reconnu la coresponsabilité et la culpabilité des chrétiens dans le processus qui a conduit à la Shoah et présenté une demande de pardon, il affirme avec force le rejet de *la théologie de la substitution* (l'Église n'a pas remplacé Israël dont l'élection aurait été retirée), il rappelle l'élection irrévocable du peuple juif, les racines juives de la foi chrétienne, le lien indissoluble entre l'Église et Israël et invite à abandonner toute « mission » envers les juifs.

C'est ainsi une vision plus axée sur le dialogue que sur le prosélytisme qui s'est imposée dans les communautés chrétiennes. De même, la publication de l'Ancien Testament dans la Traduction Œcuménique de la Bible, la « TOB », a tenu un certain compte des traditions juives.